

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Lundi 24 avril 2023

Année scolaire : **2022/2023**

Numéro de séance :

Date de transmission de la convocation aux membres : 14 mars 2023

2^{ème} convocation (oui/non) : CA du 28 mars 2023 reporté au 25 avril 2023
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Mme Liénart

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 20

Ordre du jour

I – Approbation du PV du conseil d'administration du lundi 6 mars 2023 et de l'ordre du jour

II – Vie pédagogique

- Accès à internet dans l'établissement

III - Vie Financière et matérielle

- Compte financier 2022
- D.B.M.
- Admission en non valeur
- Contrats et conventions
- Voyages et sorties
- Dons

IV – Questions diverses

PRESENCE au CONSEIL
Séance du Lundi 24 Avril 2023

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Philips	X					
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Deblaize	X					
	Gestionnaire	Mme Lamongie	X					
	C.P.E.	M. Thomas		X	X	Mme Bazille	X	
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M. Tirant		X				
		Mme Valois Rouet	X					
	Représentant de la Ville	M. Saget		X				
	Représentant du conseil communautaire	M. Blaud		X				
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Gris	X					
PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme Pagenot		X	X	Mme Rondeau	X	
		Mme Manoir	X					
		Mme Derray	X					
		Mme Canon	X					
		Mme Lars	X					
		Mme Meyer	X					
	M. Merlet		X	X	M Champin	X		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme Marilleau	X					
		Mme Pasquier		X	X	Mme Liénart	X	
M. Hogrel		X						
PARENTS D' ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme Luillier-Warck	X					
		Mme Nativel		X				
		Mme Gourbault		X				
		Mme Willer	X					
		Mme Godet		X				
	Elèves	M. Breillat		X				
		Mme Hebras		X				
		Mme Legrand		X				
		Mme Corbin	X					
	Mme Moy	X						

[x] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Début de la séance : 18h05

**I – APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 6 MARS 2023
ET DE L'ORDRE DU JOUR**

Le procès-verbal du conseil d'administration du lundi 6 mars 2023 et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

II – VIE PEDAGOGIQUE

- L'accès au Wifi dans l'établissement.

Mme Philips explique que cet accès est en cours. Les travaux se poursuivent. Dès que ces derniers seront réalisés, les coordonnateurs pourront définir et mettre en place des restrictions quant aux sites accessibles.

Certains professeurs s'interrogent sur l'étendue de cette couverture : gymnase ? Salles A, B, C, D ? Salle polyvalente ?

Mme Philips relaiera ces demandes auprès des techniciens.

Elle confirme également que ce sont les sites accessibles qui seront définis et par conséquent filtrés et non les postes d'accès. Chaque élève pourra donc accéder avec son portable personnel.

III – VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

II.A – Compte financier 2022

III.A.1 : la gestion

Le compte financier est le compte rendu de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 (année civile). Le budget prévisionnel a été présenté le 2 décembre 2021 et il a été modifié par décisions budgétaires modificatives en cours d'année. Ce qui est présenté aujourd'hui est le réalisé par rapport au prévisionnel.

Fonctionnement : un excédent de 24 079.44 € est constaté, son affectation aux réserves sera soumise au vote après la présentation du compte financier.

L'excédent concerne les services généraux (24 656.32€). Le service de restauration et d'hébergement est très légèrement déficitaire (-576.89€).

La dotation de fonctionnement est de 241 515 €. Elle était de 248 985 € pour 2021. Elle s'érode depuis 2015.

AP : Activités pédagogiques

On constate que pour l'ensemble des 5 domaines, le « réalisé » est inférieur au « prévu ».

Pour le domaine « culture », le réalisé représente 83.39% du prévu. Ce domaine a bénéficié d'une subvention de la région de 4 736€ pour une résidence d'artiste.

Pour le domaine « disciplines », le réalisé est de 79.47%. Ce domaine a également bénéficié de subventions de la région pour financer les manuels scolaires (8 297.99€) et du matériel de SVT (4 900€).

Pour l'« enseignement technique », le réalisé est de 56.60% ; l'état a versé 2 519.85€ pour financer des frais de stages.

Pour le domaine « projets », le réalisé est de 97.80%. Le « Pass culture » a été utilisé à hauteur de 1 540€. Cette somme n'entre pas dans le budget de l'établissement et facilite les sorties culturelles.

Mme Philips invite l'ensemble des professeurs à utiliser au maximum ce dispositif.

Les « voyages » ont été réalisés à hauteur de 48.80% du budget prévu.

Le résultat de ce service est positif (20 894.58 €) puisque les dépenses nettes sont inférieures aux recettes nettes.

ALO : Administration et Logistique

Là encore, on constate une sous consommation des crédits ouverts pour l'ensemble des domaines : « communication », 66.84% ; « divers », 92.20% ; « viabilisation » (eau, gaz, électricité), 80.03% ;

« Entretien » (travaux gérés en interne, interventions d'entreprises, contrats de maintenance), 87.11%.

Ce constat de sous consommation des crédits ouverts doit cependant être relativisé : en effet, un abondement par prélèvements sur le fonds de roulement de 12 500€ a été effectué en cours d'année sur le domaine « divers », 23 000€ pour le domaine « entretien » et 15 000€ pour le domaine « viabilisation ».

La consommation d'électricité est stable en volume. Son coût a cependant augmenté. Les consommations en volume et en euros du gaz et de l'eau sont stables. La viabilisation dans son ensemble ne fait pas l'objet cette année 2022 d'une augmentation conséquente. Cela s'explique notamment par la présence d'un marché passé par la région dans ce domaine. En 2023, un nouveau marché a débuté ; il est annoncé de fortes augmentations liées à ce changement et au contexte économique.

VE : Vie de l'élève

Le fonds social lycéen a été utilisé pour un montant de 1 627.50€, le fonds social des cantines pour 4 036.20€ et le fonds social Régional pour 2 623.75€.

3 747.50€ ont été utilisés pour des aides aux voyages pour 15 élèves, 4 439.59€ ont été utilisés pour la demi-pension et l'internat pour 18 élèves et 100€ pour une aide exceptionnelle pour un élève.

Service de Restauration et d'Hébergement :

Ce service est en léger déficit sur l'exercice : - 576.89€.

132 915 repas ont été servis (92 702 en 2020 et 105 465 en 2021). Il est rappelé que chaque repas implique des charges de fonctionnement de 4,84 euros (4.49 € en 2021) et un coût « denrées » de 2,61 € (2.37€ en 2021). Ce coût est en augmentation pour la deuxième année consécutive. La tendance à l'augmentation observée ces dernières années se confirme et s'accélère. De plus, 8.82% des denrées servies sont BIO et de qualité et 17.64% sont des produits locaux.

Mme Lamongie précise qu'il est difficile d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM car les producteurs locaux ne sont pas toujours en capacité de fournir les volumes attendus. Elle indique également qu'il faut rester vigilant sur l'équilibre financier du SRH.

Mme Philips fait remarquer que l'augmentation de l'achat de denrées BIO pourrait mécaniquement entraîner l'augmentation du coût denrées.

Mme Rondeau regrette que des fruits et légumes qui ne sont pas de saison soient régulièrement servis (tomates et des concombres toute l'année).

La taxe d'apprentissage est d'un niveau très satisfaisant en 2022. Il a été encaissé 16 514.87€ et dépensé 12 176.64€. Le reliquat 2021 était conséquent (17 851.48€) en raison de la pandémie.

Le reliquat pour 2023 est donc important : 22 189.71€.

Cette taxe ne peut être utilisée que pour les BTS et les STMG. Elle peut financer des activités ou du matériel pédagogique (théâtre pour les STMG) ou encore des voyages. Un certain nombre de projets sont en préparation pour 2023 et 2024.

Les voyages scolaires :

Trois voyages (Italie – Toscane / 1ères et Terminales, Italie / BTS NDRC 2 et Nice / 1ères et terminales) ont eu lieu, ainsi qu'un échange avec Marbourg pour les 2ndes et 1ères. Le coût est nettement supérieur à ceux de 2020 et 2021, mais ne représente que 56% du budget voyages de 2019.

Le taux de participation des familles est de 62.45%, ce qui est proche des taux observés en 2018 et 2019 (hors année de pandémie).

Un séjour à Graz (Autriche) a également été réalisé. Ce dernier a été entièrement financé par des crédits dédiés du dispositif ERASMUS +.

Investissements de l'exercice :

16 457.37€ ont été consacrés à divers investissements au cours de l'exercice. Une subvention régionale a financé l'achat de feux vifs pour la cuisine (9 640€), soit 59% des investissements de l'année. Le lycée a financé sur fonds propres les achats suivants : des tables de pique-nique, un « blender » et du mobilier de bureau.

III.A.2 : l'analyse financière

Le Fonds De Roulement (FDR) est en augmentation pour l'exercice 2022 (+ 18 611.54€).

Le fonds de roulement et la trésorerie reflètent la bonne santé financière de l'établissement qui dispose de 76 jours de fonctionnement de FDR et d'une trésorerie de 272 516.99 €. La région calibre la dotation de fonctionnement au regard de ce nombre de jours : il ne doit pas être inférieur à 45 jours, mais ne doit pas non plus être trop important car cela engendre alors une baisse de DGF.

Avec un FDR correspondant à 76 jours de fonctionnement, il est probable que la dotation soit amenée à baisser.

Le taux moyen de charge à payer (TMCAP) mesure la part impayée des dépenses réalisées par l'établissement à la clôture de l'exercice. Il est stable et faible. Il est souvent généré par des sommes dues à la collectivité de rattachement (FRAR).

Le taux de non recouvrement (soit le pourcentage des créances non recouvrées au 31 décembre 2021) a baissé entre 2021 et 2022 (17.20% à 13.11%). Ce taux peut apparaître important ; cependant les prélèvements sont « lissés » sur l'année scolaire et une partie des frais de pension et demi-pension concernant le trimestre septembre-décembre est recouvrée sur l'exercice suivant. Ce taux de non recouvrement n'est plus que de 5.84% si on inclut les avances.

L'état des créances :

Les créances les plus importantes sont celles sur les familles et la région. En effet, la région verse le solde des subventions sur justificatif de la dépense (mandats et factures).

L'état des dettes :

L'extourne (factures 2022 non parvenue au 31/12/22) et les prélèvements automatiques représentent la majorité des dettes ; de plus, les reliquats de subventions Etat, Erasmus+ et Région constituent également des dettes. On constate que l'établissement bénéficie de crédits pour le fonds social conséquents. Il est rappelé qu'il faut inciter les élèves et les familles à solliciter ce fonds social. Les demandes sont anonymes. Le FS peut financer des frais de demi-pension, mais aussi les voyages, les transports ou toute autre aide d'urgence. Mme Péguin est la personne référente qui instruit les dossiers. Une commission étudie ensuite les demandes et donne souvent une suite favorable.

La partie « mobilisable » du FDR est de 227 349.67€. Il représente 67 jours de fonctionnement. L'établissement est donc en capacité de financer des investissements.

Vote sur le compte financier réalisé :

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

Vote sur l'affectation du résultat 2022 :

Résultat en 2022 = +24 079.44€

Affectation proposée :

- services généraux = + 24 656.33 €
- SRH = - 576.89 €

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

III.B – D.B.M : proposition de prélèvements sur fonds de roulement :

- a) **Service AP : 2 800€ - Projet de visite à Medan.**

C'est un projet littéraire (XIXème au XXIème siècle) qui concernera 31 élèves de seconde E. Ils visiteront le musée Dreyfus, la maison de Zola et présenteront leurs projets.

**b) Service ALO – 5000 €, pour diverses fournitures et mobilier.
(fauteuils pour le kawate)**

c) Service SRH : 583.91€ - Admission en non valeur

Soit un total de prélèvement de **8 383.91€**

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

Pour information, Mme Lamongie indique que la Région Nouvelle-Aquitaine a accordé les aides suivantes :

- 5 160€ pour le voyage en Italie
- 2 960€ pour le voyage au Pays-Bas – Utrecht
- 6 183€ pour le fonds social régional du 1^{er} semestre 2023
- 9 646€ pour le transport des élèves vers les installations sportives
- 579.64€ pour les abonnements presse régionale

III.C - ADMISSION EN NON-VALEUR

Une admission en non-valeur est sollicitée pour des créances de 2016 et 2017 (n° 16CA18T106411, 16CA18T106412, 16CA18T106413, 17CA18T106412, 17CA18T106413) pour un montant total de **583.91€**, suite à une demande d'effacement de dette statuée par une commission de surendettement.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

III.D – DONS

- Don de **1 980€** de la FCPE pour le voyage à WEIMAR – THURINGE d'octobre 2023 pour les élèves de terminales.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

- Don de la mairie de POITIERS de **800€** pour l'échange MARBOURG du 22 au 21 mars 2023 et du 3 au 12 mai 2023.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

III.E – VOYAGES

- Voyage à AMSTERDAM des BTS NDRC2 du 18 au 23 mars 2024 : participation des familles demandée : **245 €/élève**

	<u>Vote</u>
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

- Sortie scolaire à MEDAN (78) de 31 élèves de seconde E le 2 juin 2023 – Coût du projet 2 752.50€. Pas de participation famille sollicitée.
- Stage de surf UNSS à Oléron du 6 au 8 juin 2023 ; coût total du projet : 4 684€ - Ce coût comprend le déplacement, 3 cours de surf à St Trojan, visite de la citadelle du Château et l'hébergement. La participation des familles demandée est de **130€ par élève**.

	<u>Vote</u>
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

- Diminution du coût du voyage en Italie –Toscane de janvier 2023, suite à l'octroi d'une subvention région de 120€ par élève boursier et de 100€ par élève non boursier. Le coût réel du voyage est donc de 300€ par élève non boursier et 280 par élève boursier.

	<u>Vote</u>
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

Mme Manoir interroge Mme Vallois-Rouet sur la possibilité pour les élèves de BTS de bénéficier d'une subvention finançant une partie de leur voyage comme les élèves du second degré.

Mme Vallois-Rouet précise que la région n'a pas souhaité faire ce choix.

Mme Manoir le déplore.

III.F – CONTRATS ET CONVENTIONS

- Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les lycées relative à l'entretien, à la maintenance et à l'exploitation des installations techniques (notamment énergétiques) (renouvellement du contrat au 01/07/2024)

	<u>Vote</u>
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

- Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées (CFC) a/c du 01/01/2023

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

- Convention d'hébergement avec le lycée de Rostock pour l'accueil de lycéen en stage en entreprise du 24 avril au 5 mai pour 11 élèves et 1 accompagnateur

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

IV - QUESTION DIVERSE

- **L'accès à la spécialité « histoire des arts » (HDA)**

Beaucoup d'élèves qui n'ont pas suivi l'option HDA en seconde souhaitent cependant s'inscrire en spécialité HDA en classe de première. A la rentrée 2023, cette situation n'avait pas été anticipée et a engendré la création d'un 2^{ème} groupe de spécialité HDA en classe de première. Ces 2 groupes seront maintenus en terminale.

Mme Philips explique que le maintien de 2 groupes en classe de première pour la rentrée 2024 n'est pas envisageable pour plusieurs raisons :

- l'enveloppe budgétaire de la dotation globale horaire (DGH) étant calibrée sans tenir compte du nombre de groupes de spécialités, il est nécessaire de prendre les heures sur d'autres disciplines ; en effet, il n'y a pas de rééquilibrage d'une option à l'autre en raison de phénomènes de seuil ;
- les professeurs d'HDA enseignent une autre discipline et sont déjà au maximum de leurs heures ;
- Faire venir un professeur d'un autre établissement sur un BMP de 3 heures est extrêmement compliqué en terme d'organisation d'emploi du temps, mais aussi de vivier. En effet, peu de professeurs sont habilités à enseigner cette matière.

Il est donc nécessaire d'effectuer une sélection des demandes. Un petit coupon a donc été rempli par les élèves sollicitant cette spécialité. Il comprend plusieurs éléments fournis par l'élève : le suivi de l'option en seconde, le choix d'une 4^{ème} spécialité si HDA s'avérait impossible, la motivation de l'élève et l'avis du professeur principal. Une réunion avec les professeurs de HDA permettra d'analyser ces éléments. Le suivi de l'option en seconde est un élément essentiel pour l'obtention de la spécialité en première.

Mme Philips indique qu'un premier examen des coupons montre qu'il a été difficile pour les élèves de les renseigner. Le choix a été délibérément fait de laisser peu de temps pour remplir ces coupons par équité entre les élèves (pas d'aide extérieure possible).

La séance est levée à 19h30.